

PAR COURRIEL

Québec, le 20 mars 2020

Aux entreprises de camionnage

Bonjour,

Le ministère des Transports, par l'entremise de ses partenaires, souhaite réaffirmer l'importance des entreprises de camionnage et les informer des éléments suivants :

- les déplacements interrégionaux réalisés par les entreprises de camionnage sont plus que nécessaires actuellement afin de poursuivre les efforts déployés pour assurer la continuité de la chaîne d'approvisionnement de l'ensemble des régions du Québec, soutenir les équipes à l'œuvre durant cette situation d'urgence exceptionnelle et maintenir l'activité économique québécoise, celle-ci subissant déjà les contrecoups de la pandémie;
- aucun moyen visant la limitation des déplacements des camions entre les régions du Québec n'est déployé par les autorités policières ou gouvernementales. Autrement dit, les entreprises de camionnage peuvent poursuivre leur travail comme à l'habitude, et elles sont plus qu'encouragées à le faire.

Le Ministère tient à remercier les entreprises de camionnage et à souligner l'excellent travail qu'elles ont accompli depuis le début de la situation vécue par l'ensemble des Québécoises et Québécois.

Le sous-ministre adjoint,



Jérôme Unterberg